

dre que le décret qu'elles annoncent soit devenu définitif et ait été promulgué, c'est qu'elles corroborent les paroles prononcées récemment à la Conférence de Rome par l'un des délégués du gouvernement français, M. le Dr Lemardeley. Elles montrent que l'intention de l'Etat est d'uniformiser le fonctionnement des trois sociétés de secours aux blessés, déjà reconnues d'utilité publique. Espérons que le fait d'être placées sous une règle identique dans leurs rapports avec l'Etat sera, pour les sociétés en cause, un acheminement à se conformer au vœu de la Conférence de Rome, en se fusionnant ou en se fédérant, de façon à pouvoir être toutes comprises dans le groupement des sociétés nationales qui s'assistent les unes les autres, tandis qu'aujourd'hui une seule d'entre elles se trouve au bénéfice de l'assistance internationale.

GRANDE-BRETAGNE

UNE CONFÉRENCE DE M. FURLEY SUR L'ŒUVRE DES AMBULANCES

Le numéro d'août de l'*United Service Journal* renferme une communication faite à la *Royal United Service Institution*, à Londres, le 10 juin dernier, par M. John Furley, sur l'Œuvre des ambulances et son matériel en temps de guerre.

L'assemblée, fort imposante, était présidée par sir Thomas Crawford, ex-directeur général du département médical de l'armée.

M. Furley commence par donner une description complète des diverses espèces de matériel de transport pour les ambulances, tels qu'ils sont employés actuellement pour les usages civils et militaires. A propos des hôpitaux transportables, il a rappelé les résultats importants des concours internationaux dus à la généreuse initiative de l'impératrice Augusta, dont l'exemple est maintenant suivi par l'impératrice régnante d'Allemagne.

Partant du principe qu'il est aussi nécessaire de secourir les

malades et les blessés en temps de paix qu'en temps de guerre, bien que les circonstances soient absolument différentes, M. Furley a montré ce que l'Association ambulancière de St-Jean a fait pour parer aux accidents dans la vie civile, et comment lui-même a réussi à réaliser, sur une petite échelle, l'un des principaux buts de sa vie, à savoir : d'organiser l'assistance par les ambulances pour les besoins de la vie civile, tout en donnant à ce mode d'assistance une grande importance comme auxiliaire du service sanitaire militaire en temps de guerre.

Il a pu citer comme exemple un corps de mineurs du Derbyshire, qui, ayant subi les examens de l'Association ambulancière de Saint-Jean, obtinrent tous un certificat. Ce corps adopta, sur ses avis, les mêmes règles de discipline que le corps sanitaire de l'armée britannique, et, au mois de juillet de l'année dernière, les 150 hommes, officiers et soldats, qui le composent, furent officiellement inspectés par ordre du secrétaire du département de la guerre. Le résultat de cette inspection fut déclaré très satisfaisant. M. Furley a la conviction que de pareils corps pourraient, sans grande peine et à peu de frais, être constitués dans chacun des districts territoriaux de la Grande-Bretagne.

L'orateur a ensuite exposé brièvement ce qui a été fait par les Sociétés de la Croix-Rouge de quelques-uns des principaux Etats européens. Il a insisté avec force sur la nécessité d'une organisation complète dès le temps de paix, et démontré que la meilleure préparation pour les sociétés serait de chercher à adoucir les souffrances qui proviennent journallement des accidents de la vie civile. Il a cité les opinions dernièrement émises par sir Thomas Longmore, par le professeur Billroth et par le chirurgien-général de Bardeleben sur les modifications apportées à l'art de la guerre par l'usage des nouvelles armes et des nouvelles substances explosibles. Dans les batailles de l'avenir, il sera tout à fait impossible de transporter les blessés de la ligne de combat aux postes de pansement ; ces postes devront être placés beaucoup plus en arrière, ce qui nécessitera un corps de brancardiers beaucoup plus nombreux et rendra plus nécessaire l'assistance civile, spécialement sur les lignes de communication entre le front de l'armée et la base des opérations.

En terminant sa conférence, M. Furley a présenté les conclusions suivantes :

1° L'éventualité d'une guerre et même d'une invasion étrangère doit être admise, et il est du devoir des civils, aussi bien que des militaires, de s'y préparer sérieusement.

2° Derrière l'état-major médical de l'armée et l'état-major médical volontaire devrait exister une réserve, pour parer aux éventualités qui ont déjà été prévues par les Sociétés de la Croix-Rouge des Etats européens, avec la sanction et les encouragements des gouvernements.

3° Le corps sanitaire d'aucune armée ne peut être maintenu en temps de paix sur le même pied qu'en temps de guerre. S'il en était autrement, cela demanderait de grandes dépenses et obligerait à maintenir un nombreux personnel dans une oisiveté relative, pour subvenir à des besoins imprévus, que les chefs d'armée ne considèrent pas comme étant de première importance en temps de paix.

4° Ce qui est nécessaire en temps de paix, c'est un corps nombreux d'ambulanciers, toujours prêts, dans la vie civile, à porter secours aux victimes d'accidents et à soigner les malades, qui ne manquent pas dans une population quelque peu dense. Un semblable corps, formé d'hommes et de femmes spécialement instruits dans ce but, existe ; il est seulement nécessaire qu'il soit organisé et mis en contact avec l'armée, afin de prouver qu'il sera un utile auxiliaire du corps sanitaire de l'armée.

5° Il est nécessaire de former, dans chaque district militaire de la Grande-Bretagne, un corps de civils instruits, pour prêter leur concours en première ligne à l'Association de Saint-Jean, et suffisamment exercés pour pouvoir, au besoin, être rattachés à une armée.

Sauf en cas de nécessité absolue, ce corps ne serait pas éloigné de son propre district, mais il y serait périodiquement inspecté par un officier envoyé par le ministère de la guerre.

En cas de guerre à l'étranger, ce corps remplirait, dans son district, tous les devoirs qui incombent à un hôpital militaire, ce qui permettrait au corps sanitaire de l'armée de partir pour l'étranger. Plusieurs de ces civils pourraient aussi, si cela était nécessaire, s'enrôler pour le service d'ambulance à l'étranger.

6° Le matériel d'ambulance employé dans la vie civile, et spécialement le matériel roulant, devra être construit sur le même modèle que le matériel de guerre. Toutes les voitures d'ambulance

attelées, qui sont ou seront employées dans le pays et qui seront susceptibles de recevoir le brancard réglementaire de l'armée, seront enregistrées au ministère de la guerre comme aptes à être employées pour l'armée dans le pays.

7° Il devrait être formé, dans chaque port du royaume, un corps d'ambulance locale ayant ses propres officiers sanitaires. En cas de guerre à l'étranger, dans laquelle l'armée anglaise serait engagée, ces corps devraient être prêts à se charger de tout homme malade ou blessé qu'on ne pourrait pas transporter dans un hôpital militaire de l'intérieur.

8° Le plan tracé dans les conclusions ci-dessus, s'il était adopté, ne diminuerait en rien la responsabilité des autorités militaires, et ne les empêcherait point d'avoir à maintenir l'état-major médical de l'armée et le corps sanitaire au même degré de perfection et d'efficacité que toute autre branche du service. Le personnel et le matériel proposés renforceraient beaucoup le corps sanitaire de l'armée en temps de guerre, et cela avec une dépense relativement faible, à condition que le gouvernement voulût bien garantir que, en cas de mobilisation de quelques hommes ou de tout le corps, ceux qui seraient enrôlés recevraient la même paie et les mêmes récompenses que ceux qui servent dans l'armée régulière.

ITALIE

LA CROIX-ROUGE ITALIENNE EN 1891

Les préparatifs de la Conférence internationale de Rome n'ont nullement détourné, en 1891, la Croix-Rouge italienne de ses travaux habituels ; elle a continué à se développer normalement pendant cette année, ainsi qu'en témoigne le rapport de son président, présenté à l'assemblée générale du 31 mai 1892.

Ce document nous apprend, par exemple, que le nombre des membres s'est accru de 1,000 environ, et qu'il s'est formé 66 nouveaux sous-comités, tandis que la fortune de la Société a présenté